

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Reprise de tablettes numériques obsolètes à la société Again

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 délégant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la communauté d'agglomération dispose de tablettes fournies aux élus lors de la précédente mandature, tablettes dont elle n'a plus l'utilité.

Considérant que la société Again qui fait du reconditionnement avant revente de matériel numérique se propose de les racheter.

Le Président,

DECIDE

- De vendre à la société Again, rue de Joué, Valanjou, 49 670 Chemillé en Anjou, 29 tablettes pour un montant de 4250 € TTC.

Fait à Périgueux, le 20/01/2021

Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le 20/01/2021